

RÉFORME MACRON DES LYCÉES PROS DÉCRYPTAGE DES 12 MESURES UNE USINE À GAZ TOUS AZIMUTS POUR DÉTRUIRE LES LYCÉES PROS



E. Macron a lancé officiellement sa réforme des lycées pros déjà dans les tuyaux depuis septembre et pourtant combattue lors des mobilisations d'automne. Cette réforme vise clairement la transformation de l'enseignement professionnel public sur le modèle de l'apprentissage avec nos métiers et nos statuts comme cibles. Cette réforme est en réalité un outil au service des entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre dans des secteurs d'activité identifiés. Elle n'est aucunement guidée par l'intérêt des élèves.

Cette vision étriquée et profondément réactionnaire de la formation professionnelle initiale instrumentalise les lycées pros et met ouvertement en péril l'avenir scolaire et professionnel des jeunes. L'objectif central de ce projet, c'est mettre les élèves les plus fragiles scolairement et économiquement "au pas" par le travail. Et pour atteindre ce but, le pacte LP en est l'outil principal. C'est par ce nouveau dispositif majeur dans la réforme que la destruction des lycées pros et la remise en cause profonde du second degré s'organisent.

L'annonce d'un financement d'1 milliard d'euros supplémentaire est principalement absorbé dans trois mesures de la réforme

- 400 millions € pour les gratifications de stage
- 450 millions € pour le pacte
- 150 millions € pour la mise en place des bureaux des entreprises

Donc toutes les mesures qui peuvent sembler attractives seront soit à moyens constants soit mises en œuvre dans le cadre du pacte.

MESURE 1

GRATIFIER LES PERIODES DE STAGE DES ÉLÈVES DE LA VOIE PROFESSIONNELLE DÈS LA RENTRÉE 2023

Aider financièrement les élèves des lycées pros est une bonne chose, faire le choix de conditionner cette aide à l'effectivité des stages est en revanche un très mauvais signal. Faire ce choix n'est pas une valorisation de la voie professionnelle dans son ensemble mais une valorisation de ce qui se passe hors l'école. C'est aussi jeter le discrédit sur le travail global effectué par les PLP. Décider de ne valoriser que les stages révèle la vision étriquée et réactionnaire d'E. Macron et des ministres. C'est penser la formation professionnelle initiale des jeunes au seul prisme du travail, celui de la simple reproduction des gestes techniques et non de la formation globale et équilibrée entre savoirs généraux et savoirs professionnels (en établissement).

Si seuls les stages sont valorisés, pourquoi alors ne pas exiger des entreprises une contribution financière ? Pour rappel, les entreprises ne sont pas réellement formatrices : en stage, les jeunes sont fréquemment affecté-es sur des tâches subalternes et répétitives liées à l'activité du moment, sur des postes de salarié-es absents ou en congés, ou encore pour palier un accroissement temporaire d'activité de l'entreprise (au moment de certaines fêtes par exemple). Sans ce vivier très important de stagiaires, dans certains secteurs comme la vente, les entreprises seraient obligées de recruter. Si le choix est fait de valoriser uniquement les stages alors charge à elles de contribuer à la rémunération de nos élèves. Pour le SNUEP-FSU si l'État finance alors l'argent public doit servir au service public.

Le SNUEP-FSU porte depuis toujours l'exigence d'une allocation d'études conditionnée à l'entrée en lycée pro, quel que soit le diplôme préparé et le niveau de formation, pour remédier aux problèmes spécifiques rencontrés par nos élèves : ils et elles sont majoritairement issu-es de classes populaires donc souvent obligé-es d'accepter des jobs pour vivre leur vie d'adolescent-e. Ils et elles cumulent de la fatigue qui de fait est défavorable à leur réussite scolaire. Le LP coûte cher : outils, équipement de protection individuelle, tenue pro. Il existe certes des aides mais elles sont souvent insuffisantes. Le ministère évalue le coût « famille » à 130 euros de plus que pour un-e lycéen-ne général ou technologique. Une allocation d'études mensuelle (équivalent à ce qui peut être versé à des jeunes du même âge dans le cadre de la formation professionnelle) ou au moins équivalente au surcoût engendré par le fait d'être élève de lycée pro aurait été une vraie mesure de justice sociale.

LE SNUEP-FSU EXIGE L'ABANDON DE CE PROJET ! ENSEMBLE, SAUVONS LES LYCÉES PROS !

MESURE 2

PERMETTRE DES ENSEIGNEMENTS AUX SAVOIRS FONDAMENTAUX EN CLASSES RÉDUITES

S'appuyant sur les tests de positionnement de début de seconde, les cours de français et mathématiques se feraient en effectif réduit en seconde selon le document présentant la réforme. Cette mesure n'est pas financée par des heures de DHG, ni pour les élèves, ni pour les enseignant-es. Pour pouvoir enseigner uniquement en groupes à effectifs réduits, les enseignant-es de français et mathématiques devront accepter le pacte avec la mission *"enseignement complémentaire en groupes à effectif réduit"*. Sinon, pas de dédoublement.

Si au mieux les DHG seront maintenus, cette mesure entraînera sûrement une baisse de la DGH, par une baisse probable des dédoublements *"classiques"*. **En passant par le pacte, c'est le cœur de notre métier, l'enseignement, qui devient contractualisé en plus d'être annualisé.**

Le SNUEP-FSU réfute le concept d'enseignements prétendus fondamentaux : la formation des jeunes doit être basée sur un enseignement qui donne une large place à l'ensemble des disciplines car celles-ci participent toutes à leur formation globale, à l'acquisition d'une culture commune aux trois voies du lycée leur donnant une formation citoyenne indispensable à notre société. Le SNUEP-FSU exige le renforcement de toutes les disciplines d'enseignement avec des moyens permettant réellement de dispenser des programmes ambitieux. L'enseignement en effectif réduit doit être pensé afin de favoriser l'apprentissage des élèves. Des seuils de dédoublement doivent donc être prévus pour l'ensemble des matières en fonction de leurs spécificités et financés dans les DGH.

MESURE 3

PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE CHOISIR DES OPTIONS

Cette mesure propose l'ouverture d'options en LP notamment en langues, en codage et en entrepreneuriat. Ces options ne sont, une fois de plus, ni financées pour tous les élèves ni dispensées par tous les enseignant-es. Seuls celles et ceux qui s'engageront dans le pacte sur les missions *"innovation pédagogique"*, *"accompagnement vers l'emploi"* ou *"coordination des projets d'innovation pédagogique"* pourront les enseigner ou faire intervenir des *"partenaires extérieurs"* pour les rendre effectives.

Le SNUEP-FSU considère depuis des années que les options constituent *"un élément d'épanouissement dans les apprentissages"* et qu'elles doivent être instaurées pour nos élèves de LP. Avec cette mesure, le ministère évoque la possibilité de suivre une LV2, alors qu'elle est déjà enseignée et obligatoire pour plus la moitié des élèves de bac pro... Envisagerait-il de la rendre optionnelle ?

Concernant le codage, au-delà de l'aspect séduisant pour les jeunes, c'est une demande forte, une fois de plus, des entreprises. Si cette option est mise en place, c'est toujours en réponse aux exigences du marché de l'emploi et non dans l'intérêt général des élèves.

Une autre option mentionnée est caractéristique de la vision libérale du chef de l'État : l'entrepreneuriat. Et pour dispenser cette option, comme pour les autres d'ailleurs, il est conseillé de faire appel à des *"partenariats extérieurs"*... L'idée ici n'est pas de donner les outils juridiques pour que nos élèves puissent s'installer après leur formation ou après leur début de carrière professionnelle, mais bien de développer le travail le plus précaire et le moins sécurisé de notre société puisqu'il n'ouvre ni droits au chômage, ni droits à la retraite. On est clairement dans le formatage à l'uberisation. Et c'est gagnant-gagnant pour le gouvernement car charge aux entreprises et professeurs associés de mettre en œuvre cette option.

Reste que ces options devront trouver une place dans l'emploi du temps des élèves. S'il reste limité à 30 h/semaine avec le maintien des dispositifs Blanquer, il ne laissera que peu de temps pour les enseignements disciplinaires pourtant indispensables à la réussite de nos élèves aux diplômes. Et une fois de plus, les personnels qui piloteront ces options seront ceux qui signeront le pacte.

Le SNUEP-FSU est favorable au développement des options en lycée professionnel mais celles-ci doivent être financées et permettre un libre choix de l'élève et ne doivent pas être imposées. Elles doivent bénéficier de programmes nationaux, être certifiées et enseignées par des professeur-es de l'EN. Le développement des options ne doit pas être le prétexte à externaliser une partie des enseignements à des prestataires extérieurs.

L'organisation de la classe de terminale bac pro se verra complètement bouleversée dès la rentrée 2024. Cette décision brutale est imposée sans concertation préalable donc sans prendre aucunement en compte les avis et potentielles critiques des personnels et de leurs représentant-es.

Organisation envisagée

- **Septembre à mars** : 1^{re} session de PFMP pour tou-tes les élèves
- **Mars** : une semaine dédiée aux épreuves certificatives écrites
- **Mars/avril** : 2^{ème} session de PFMP
- **Mai** : épreuve orale (semblable au grand oral)
- **Mai/juin** : division des classes en deux parties
 - élèves qui souhaitent poursuivre leurs études : cours intensifs en LP
 - élèves qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études : en stage, 4 à 6 semaines

Pour poursuivre des études : “cours intensifs” préparant les élèves aux nouveaux dispositifs bac+1 (cf. plus bas) ou aux BTS.

L'expression “cours intensifs” s'apparente dangereusement au vocable d'officines privées qui font leurs bénéfices sur le dos des réformes successives appauvrissant les enseignements. D'un point de vue pédagogique, il est ridicule de penser que quelques semaines de cours, aussi intensives soient-elles, pallient les lacunes et les pertes horaires engendrées par toutes les réformes précédentes.

Surtout, l'analyse globale du projet de réforme révèle que la finalité de cette réforme est presque d'empêcher les bacheliers et bacheliers professionnel·les de poursuivre pour élever leur niveau de qualification. L'idée centrale est de mettre les jeunes tôt en entreprise coûte que coûte.

Pour s'insérer dans la vie active : de 4 à 6 semaines de stage pouvant potentiellement déborder sur le temps des vacances scolaires. Les personnels s'engageant dans le pacte auront en charge du suivi et de l'accompagnement de ces élèves.

La multiplication des intervenant-es issus du monde du travail (mentors d'entreprises, France travail, bureau des entreprises, professeur-es associées), venus s'ajouter aux enseignant-es, aux CPE, aux Psy-EN... jette le discrédit sur le travail actuel des personnels et laisse craindre une forme de pression sur l'élève. Ce d'autant plus que les chef-fes d'établissements seront soumis à des indicateurs et tenus de “faire du chiffre”, aussi bien en matière d'insertion que de poursuite de formation. Leurs objectifs pourront varier selon que les dispositifs du bac +1, ou ceux liés au décrochage seront ou non présents dans leur établissement. Une nouvelle aggravation des inégalités entre élèves et entre établissements est donc à craindre.

Pour les enseignant-es, les missions “accompagnement dans les périodes post bac” et “accompagnement vers l'emploi” sont des missions explicites du pacte. Il est donc fort probable que les classes de terminales soient réservées en priorité aux seul-es signataires.

Pour le SNUEP-FSU, cette prétention au libre choix des élèves et à une formation adaptée à chacun-e est un leurre. La récente réforme des lycées généraux et technologiques, avec le choix des spécialités, a montré qu'il était difficile de prétendre à la liberté totale de décision. Les élèves de LP ont un cadre contraint, celui de l'emploi du temps et du groupe classe. Il est impossible de s'en affranchir sans créer de nouvelles usines à gaz. Et quand on observe les effets de l'avancée en mars des épreuves écrites dans les autres voies du lycée, on peut aisément anticiper un taux d'absentéisme record en LP à la fin de la terminale.

Plutôt que de donner des moyens humains et financiers aux équipes pluriprofessionnelles dans les établissements et aux structures scolaires comme la MLDS, le gouvernement fait le choix d'externaliser le décrochage toujours dans la même visée d'employabilité et non de sécurisation des parcours scolaires des élèves. Les personnels qui feront le lien entre les établissements et les dispositifs sont, là aussi, celles et ceux qui signeront le pacte.

TOUS DROITS OUVERTS

“Tous droits ouverts” est un dispositif de signalement ayant pour objectif, une fois l’élève “détecté” précocement grâce à “des signaux faibles”, de le basculer vers des structures de proximité d’accompagnement, d’insertion ou de formation (qualifiante ou pas d’ailleurs).

Certain-es élèves seront donc “extraits” des LP pour être placés dans des structures d’insertion professionnelle. Penser que l’on peut alimenter les métiers en tension (car c’est aussi de ça dont il s’agit) avec les jeunes les plus en difficulté socialement et scolairement est une vision dogmatique qui ne fait qu’augmenter les inégalités scolaires et le séparatisme des jeunes. Ce n’est pas dans la détection précoce des difficultés des jeunes qu’il y a un problème mais dans les moyens et les orientations politiques que l’on se donne pour traiter ces difficultés. La remédiation peut prendre du temps et exige des moyens ambitieux. Il faut offrir aux jeunes la possibilité d’avoir de véritables choix de parcours de formation, y compris parfois en revenant vers un enseignement plus général. Or, c’est tout le contraire qui est proposé ici. En accélérant le traitement du décrochage, sans en avoir posé le diagnostic ni laissé le temps à la remédiation, l’Éducation nationale, en réalité, organise la déscolarisation des jeunes les plus fragiles - ceux qui ont le plus besoin de l’école ! Les catapultes vers des dispositifs de formation professionnelle à minima ou des emplois correspondent rarement à leur situation ou à leur aspiration.

Le SNUEP-FSU rappelle que pour traiter les problématiques très multiformes du décrochage, il est indispensable de doter les établissements scolaires d’équipes pluriprofessionnelles complètes, de temps de concertation et de mettre en place des groupes à effectif réduit véritablement financés (DHG). Des moyens doivent être donnés aussi aux structures MDLS dans l’objectif de proposer de réelles solutions adaptées aux élèves dans un cadre scolaire et ce jusqu’à leur 18 ans.

AMBITION EMPLOI

Ce dispositif s’adresse aux jeunes avec ou sans diplôme qui, en septembre, après leur cursus initial au lycée, sont sans emploi et sans solution de formation - l’idée étant de les ramener pendant 4 mois maximum (donc jusqu’en décembre), en lycée pro pour les mettre en stage, en immersion en classe de terminale, en contact avec des recruteurs, et/ou leur trouver un contrat d’apprentissage...

Si ce dispositif correspondait à son appellation, il devrait s’appeler “ambition qualification et élévation des qualifications pour toutes et tous” car c’est bien la qualification par un diplôme qui garantit les droits à l’emploi et qui sécurise l’avenir professionnel des jeunes. Et toutes les études le démontrent, plus on est qualifié plus on est maintenu en emploi.

Ce dispositif est essentiellement tourné vers l’employabilité. À chacun son métier ! Les PLP ne sont pas des couteaux suisses ! Les lycées pros et leurs enseignant-es forment à des métiers, l’emploi c’est de la responsabilité des entreprises, et l’aide à la recherche d’emploi, de la responsabilité de France Travail. Ce qui se dessine ici, c’est une dangereuse évolution du métier de PLP, un basculement de nos missions d’enseignement vers des missions d’accompagnement à l’insertion, suite logique de la transformation de la voie pro (TVP) initiée par J.-M. Blanquer et la mise en place d’un module d’insertion professionnelle en terminale.

Et si les entreprises peinent à recruter, charge à elles d’améliorer les salaires et les conditions de travail pour rendre leurs emplois attractifs. Ce choix de considérer nos élèves uniquement comme une main-d’œuvre immédiatement exploitable est irresponsable.

Pour les jeunes nouvellement diplômés, le fait qu’ils et elles manquent d’expérience professionnelle ou de maturité n’est pas un scoop ! Des politiques éducatives dignes de ce nom et ambitieuses devraient augmenter les places d’accueil dans les cursus qualifiants et diplômants sous statut scolaire - BTS, Licence Pro, BUT..... Si l’objectif de ce dispositif est uniquement l’employabilité alors la responsabilité en incombe aux entreprises, charge à elles de proposer aux jeunes bacheliers et bacheliers des actions de formations en lien avec leurs besoins spécifiques (spécialisation sur ses machines, ses propres outils, adaptation sur le poste de travail).

Et pour les élèves non diplômé-es, il faut leur donner du temps de formation supplémentaire pour leur permettre d’obtenir le diplôme visé. Il existe déjà des mesures qu’il conviendrait d’évaluer pour les améliorer voire pour les généraliser comme le décret sur le droit au redoublement notamment.

PARCOURS DE CONSOLIDATION

Les étudiant-es bachelier-es professionnel·les en difficulté en 1^{re} année de BTS pourront bénéficier de soutien et d’un parcours en 3 ans pour obtenir le BTS.

Tant que les parcours 4 ans ne sont pas réinstaurés et la réforme Blanquer TVP abrogée, la possibilité pour les élèves de bac pro de faire un BTS en 3 ans reste une bonne chose mais elle ne doit pas conduire à les stigmatiser. La réussite des élèves peut passer par un temps de formation supplémentaire mais en prenant appui sur la spécificité de la formation qui leur a été dispensée en LP. Des moyens doivent aussi être mis en œuvre pour permettre leur remise à niveau dans certains enseignements, à la fois en BTS, mais aussi au cours de leur formation en bac pro. Cela passe par un renforcement de l’enseignement de certaines disciplines sur l’ensemble de ce cycle.

MESURE 6

MIEUX PRÉPARER L'INSERTION PROFESSIONNELLE GRÂCE À DES PARTENARIATS EXTÉRIEURS

France Travail et ses partenaires pourront accompagner chaque élève de LP en classe de terminale pour son insertion professionnelle à venir. C'est la généralisation du dispositif Avenir Pro dont le bilan n'a pas été rendu public. Cette mesure est en lien direct avec la mission "accompagnement vers l'emploi" du pacte. **Les enseignant-es qui mettront en œuvre ces partenariats devront s'engager dans le pacte.**

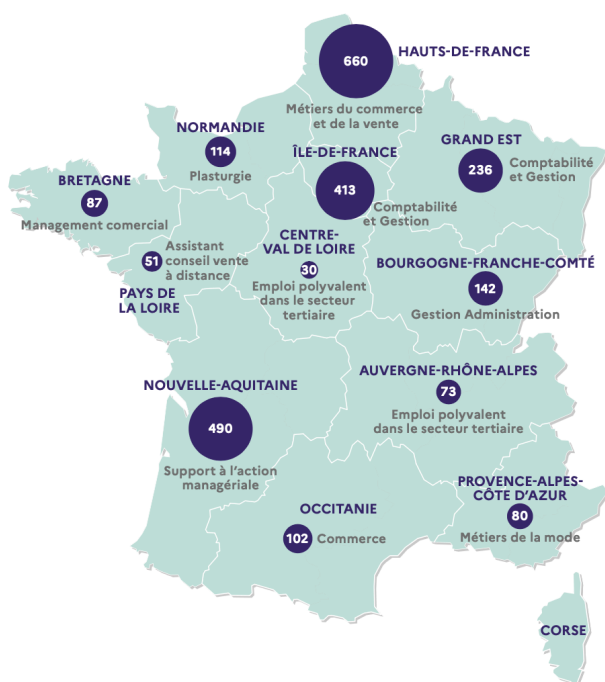
Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la TVP voulue par Blanquer. C'est une vision uniquement utilitariste du lycée professionnel et un renoncement à la double finalité des diplômes. Certaines des heures d'enseignement initialement dédiées au professeur-es se verraient dorénavant externalisées vers des "professionnels de l'emploi". Comme pour la mesure 5, il semble indispensable de rappeler à nos décideurs le rôle de chacun : les LP forment à des métiers. Les PLP sont des enseignant-es dont les liens avec le monde de l'entreprise ne sont plus à démontrer - parce qu'ils-elles sont souvent d'anciens salarié-es du privé ou qu'ils-elles les côtoient régulièrement à l'occasion des stages et des interventions qu'ils-elles organisent dans leurs classes. Mais les PLP sont avant tout des enseignant-es et non des "accompagnant-es" au service des entreprises. L'emploi est de la responsabilité de l'entreprise et l'aide à la recherche d'emploi celle de France Travail. La classe de terminale doit poursuivre un objectif premier et prioritaire : faire réussir les élèves aux épreuves certificatives. Un ministère de l'Éducation nationale digne de ce nom devrait orienter ses moyens et ses politiques éducatives vers cet objectif pour sécuriser les parcours des jeunes. C'est en renforçant les disciplines dans leurs horaires, dans les contenus et dans les moyens dédiés que cet objectif sera atteint. Si France Travail doit se mettre à la disposition des élèves, ce doit être en dehors de leurs emplois du temps au risque sinon d'accroître leur échec au bac pro et au CAP ou d'entraver leurs poursuites d'études !

MESURE 7

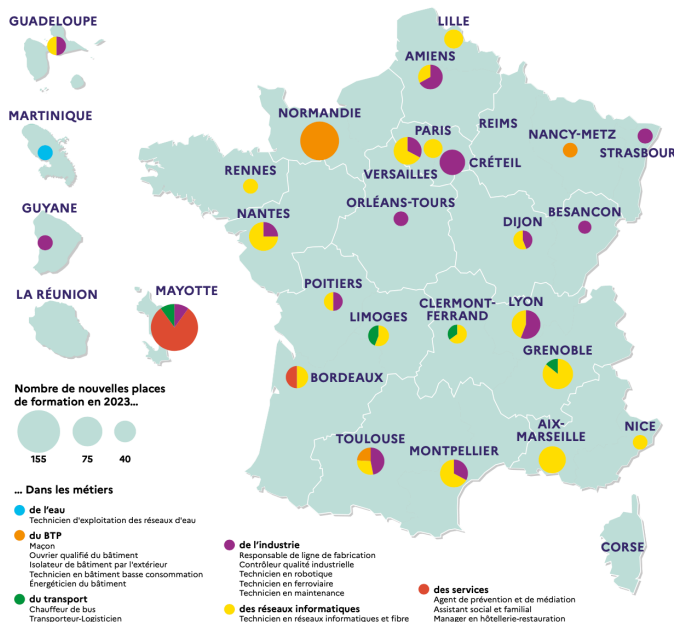
ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION POUR PRÉPARER L'AVENIR PROFESSIONNEL DES JEUNES EN FIXANT DES OBJECTIFS AMBITIEUX

- rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025
- démultiplier le nombre annuel d'ouvertures et de fermetures de formation.

Places de formations non insérantes fermées à la rentrée 2023



Places de formations insérantes ouvertes à la rentrée 2023



Les filières existantes dans les LP évolueront au prisme des besoins locaux et immédiats des entreprises de proximité et vers les métiers en tension : ceux qui peinent à recruter du fait des conditions salariales et de travail déplorables.

Pour le SNUEP-FSU, la recherche d'une adéquation forcenée entre l'offre de formation et le bassin d'emploi, contribue à renforcer les inégalités d'accès aux diverses formations professionnelles. Alors que le ministère ne cesse de répéter qu'il faut développer chez les jeunes collégien·nes la connaissance de tous les métiers, en réalité cet adéquationnisme bouche complètement leur avenir et leurs possibilités d'accéder à la formation professionnelle de leur choix, puisque finalement seules celles dont les supports d'emplois existent seront accessibles sur un territoire donné.

Pour le SNUEP-FSU, ce calibrage des filières uniquement tourné vers le bassin économique territorial est une vision archaïque et étriquée de la formation professionnelle et de nos jeunes qui ne sont plus pensés comme des élèves en formation mais comme une main d'œuvre exploitable et disponible immédiatement.

Utopique adéquation

L'adéquationnisme est un concept dogmatique qui instrumentalise la formation professionnelle, qui n'a aucune efficacité réelle mais qui enferme certains jeunes dans un carcan territorial, économique et social en limitant de surcroît leur possibilité d'émancipation.

De plus, comment indiquer 100 % de formations insérantes à la rentrée 2026 alors que toutes les études s'accordent à dire que les besoins économiques peuvent évoluer ou qu'une crise sanitaire, par exemple, peut tout faire bouger. Le temps des "besoins de recrutement" et celui de la formation sont par nature asynchrone ! Par ailleurs, rien n'indique à ce stade que les Régions seront prêtes à investir des sommes considérables dans les nécessaires évolutions des plateaux techniques tous les 3 ou 4 ans. Elles ont leur mot à dire sur la carte des formations des lycées professionnels : sans leur validation, pas d'ouverture ou fermeture.

Vers des plans sociaux ?

Modifier les filières rapidement et de manière pluriannuelle comme l'entend le gouvernement, impliquera inéluctablement un vaste plan de reconversions forcées des PLP, notamment des filières tertiaires. Que l'initiative vienne du ministère ou des chef·fes d'établissement, ce sont bien les filières AGOrA (gestion administrative), Accueil, Vente et Commerce qui sont les premières visées. Le ministre de l'Éducation a déjà annoncé dans les médias que les PLP iront enseigner au collège ou en primaire ! C'est une méconnaissance crasse des spécificités de nos métiers et une vision méprisante des enseignant·es. Demande-t-on à un maçon de construire une charpente ? Les PLP comme les certifié·es et les professeur·es des écoles sont formé·es à des métiers pas à des secteurs d'activité ! De plus, l'expérience récente des "reconversions" proposées aux collègues de comptabilité et de secrétariat annonce que le pire est devant nous.

80 fermetures/ouvertures de sections sont déjà annoncées pour 2023. Or si on regarde les chiffres de l'apprentissage : le secteur des services est celui qui se porte le mieux. Il accumule à lui seul 71% des contrats d'apprentissage. Quant aux ouvertures envisagées, elles sont majoritairement dans les CFA et pas dans les lycées pros. On ferme donc brutalement les filières scolaires pour alimenter et développer l'apprentissage !

D'autres fermetures/ouvertures sont prévues dont certaines pour la rentrée 2024. Des plateaux techniques risquent d'être modifiés durant cette période : comment les collègues travailleront les savoirs professionnels avec leurs classes ? Et comment entreront-ils-elles dans un processus de reconversion s'ils effectuent leur service complet et pire s'ils s'engagent dans le pacte ? Pendant les vacances scolaires ? En réalité c'est bien la mise en place d'un vaste plan social qui ne dit pas son nom dont il s'agit. Le taux de démission risque fort de bondir. Ce qui conviendra parfaitement au gouvernement dans sa logique de suppressions de postes dans les lycées professionnels et de développement de l'apprentissage.

MESURE 8

PASSER DE 4 500 À 20 000 LE NOMBRE DE PLACES EN FORMATION DE SPÉCIALISATION EN BAC + 1 À LA RENTRÉE 2026, AFIN DE FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES LYCÉENS

Cette mesure ne prévoit que la création de formations courtes et complémentaires après le diplôme. Des "spécialisations professionnelles" devraient donc être créées et prises en charge par les PLP qui signeront pour la mission "accompagnement vers l'emploi" du pacte. Ces "bac +1" ne seront vraisemblablement pas dotés en DHG, donc sans création d'emplois. L'exercice de cette mission post bac pro sera donc aussi annualisé.

Si ces spécialisations professionnelles sont en réalité des mentions complémentaires (MC), alors rien de nouveau, ce dispositif existe déjà. Les MC sont certes qualifiantes (contrairement d'ailleurs aux FCIL qui se développent aussi), mais n'élèvent pas le niveau de qualification des jeunes. Vouloir généraliser ces MC à la suite des CAP comme des bac pros revient à dire que, pour maîtriser complètement le métier visé, il faut en être titulaire... et donc cela contribue à dévaloriser les CAP et bac pro eux-mêmes ! Si on veut réellement valoriser les diplômes professionnels, il faut, comme le SNUEP-FSU le revendique depuis 2009, réinstaurer des parcours en 4 ans pour le bac pro et ouvrir des places suffisantes en BTS.

Si en revanche, ces spécialisations professionnelles sont réellement nouvelles et qu'elles poursuivent l'objectif écrit de multiplier les chances d'être recruté·e alors ce ne sont pas des formations mais juste un dispositif

d'accompagnement vers l'emploi. Et dans ce cas, cette fonction ne relève pas de l'Éducation nationale mais du ministère du Travail au travers de France Travail. Chacun son métier !

Cette mesure joue aussi sur l'ambiguïté du terme "*alternance*" en évoquant le déroulement de cette année de "*spécialisations professionnelles*". On peut ainsi aisément imaginer que nos élèves seront cordialement invité-es à la suivre en apprentissage, quand bien même le support de ce dernier serait leur lycée d'origine. D'autant que c'est par un "*dialogue avec les entreprises de son territoire*" que chaque établissement devra définir quelle MC ou quelle spécialisation il met ou non en place. Encore une preuve de la volonté de répondre avant tout aux besoins de l'entreprise, et non aux attentes et besoins des élèves, dans une vision adéquationniste de l'emploi et de la formation.

MESURE 9

CRÉER UN BUREAU DES ENTREPRISES DANS CHAQUE LYCÉE

À la rentrée 2023, 2 100 bureaux d'entreprises seront créés. Les personnels dédiés seront recrutés par le/la chef-fe d'établissement et auront comme missions de créer un réseau et un partenariat avec les entreprises du bassin économique, d'organiser les temps et la recherche de stages, de faire participer les professionnels aux activités du lycée et de participer aux fermetures et ouvertures de filières.

Une mesure dans la même logique que les autres : une vision de la formation professionnelle qui doit être aux services des entreprises. Ce qui n'est pas dit explicitement mais certain : **ce bureau sera en réalité le bras armé du développement de l'apprentissage dans les EPLE**. La volonté E. Macron et de C. Grandjean reste de développer l'apprentissage dans tous les LP sur toutes les filières en généralisant le mixage des publics et des parcours. Sous couvert de développer un réseau d'entreprises spécifique à l'établissement, pour aider les élèves à trouver des lieux de stage (travail qui est déjà largement fait en LP avec l'appui des DDF, des ATDDF ou des coordos), le gouvernement met en place une véritable structure dédiée pour faire entrer l'entreprise dans tous les domaines de la formation du jeune. Les missions très larges viendront directement bouleverser l'organisation générale du lycée sur son aspect administratif mais aussi pédagogique.

Quelle sera, dans ce cadre, la place des directeurs-trices délégués aux formations professionnelles et technologiques et de leurs adjoint-es ? Est-ce un moyen de supprimer ces postes ou de leur donner de nouvelles missions ? Et quels rôles hiérarchiques auront ces personnels dédiés ? Les enseignant-es leur seront-ils subordonné-es ?

MESURE 10

PERMETTRE AUX PROFESSEURS VOLONTAIRES D'EXERCER DE NOUVELLES MISSIONS RÉMUNÉRÉES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE ET UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

Missions du pacte LP	Volume horaire
Remplacement de courte durée	18 h
Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel	24 h
Enseignement complémentaire en groupes à effectif réduit	24 h
Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégien-nes	24 h
Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Non quantifié
Accompagnement des élèves en difficulté	Non quantifié
Accompagnement vers l'emploi	Non quantifié

Chaque mission est pensée comme une brique équivalente à 1250 euros bruts. En collège et LGT, les collègues auront le choix de prendre 1, 2 ou 3 briques. Pour les LP, le ministère envisage un pacte complet à 5 briques : tout le mur ! **6 Briques et non 5**

Les deux problèmes majeurs des enseignant-es sont, de manière très résumée, d'une part les salaires bas et d'autre part, les conditions de travail difficiles. Le pacte ne répond en rien à ces problèmes qui participent aussi au déficit d'attractivité de nos métiers en lycée pro. Travailler plus pour gagner plus n'est en rien une revalorisation. Imposer des missions supplémentaires pour améliorer son pouvoir d'achat ne résout pas nos difficultés mais, au contraire, dégradera toujours plus les conditions de travail. Le pacte est, de surcroît, un outil de discrimination indirecte envers les femmes qui va renforcer davantage les inégalités salariales.

Mais le pacte en LP présente d'autres dangers, plus imminents, plus graves et beaucoup plus concrets. Il est en réalité l'outil de destruction massive de nos lycées pros, de nos métiers, de nos filières et de l'avenir des jeunes.

En réalité, aucune mesure de la réforme n'est financée (sauf la gratification et le bureau des entreprises). Installer cette réforme brutale passe donc quasi uniquement par le pacte. Les missions du pacte sont le bras armé de la réforme - leurs contenus étant entièrement orientés vers la mise en œuvre du projet. L'exercice de ces missions est annualisé, fragilisant nos statuts pour à terme les détruire. Le ministère envisage un pacte à 5 missions obligatoires donc un pacte non sécable pour contrer ce qu'il considère comme un risque : le manque de candidatures. Cette imbrication des mesures au pacte, cette vision travailliste de la jeunesse et ce mépris jamais égalé de nos métiers est injuste et d'une brutalité extrême. Signer le pacte en LP revient à pactiser avec celles et ceux qui ont décidé de pulvériser notre outil de travail : le lycée pro.

Le SNUEP-FSU appelle solennellement les collègues à refuser de signer le pacte

MESURE 11

ACCOMPAGNER UNE PRISE DE FONCTION RÉUSSIE DES NOUVEAUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DE LYCÉE PROFESSIONNEL

Dès la rentrée scolaire 2023, les chef-fes et les adjoint-es affecté-es en LP passeront par une case formation obligatoire. Les contenus de formation concerneront les PFMP (oui encore...), les enjeux économiques du bassin économique de l'établissement, et les règles de sécurité en atelier (enfin un contenu intéressant mais à voir...). Et pour assurer le déploiement de la réforme, ils et elles seront aussi formés aux "méthodes de conduite du changement". À la rentrée 2024, ce seront tous les cadres qui devront subir cette "formation".

Autant dire que, dans l'ensemble, le mot formation est galvaudé. Il aurait été plus honnête de parler de formatage, de contrôle et de pilotage de la réforme. Les tensions déjà existantes entre les personnels et les équipes de direction ne sont pas prêtes de s'apaiser.

MESURE 12

PERMETTRE UNE NOUVELLE APPROCHE PÉDAGOGIQUE DU LYCÉE PROFESSIONNEL AUTOUR DU PROJET DE L'ÉLÈVE

Les besoins en formation seraient identifiés pour les PLP donc la formation sera renouvelée ! L'objectif de formation sera maintenant de "*répondre aux besoins nouveaux pour faire évoluer la carte des formations*", et de "*disposer d'une trousse de compétences sociale et comportementale à transmettre aux élèves*". Mais la cerise sur le gâteau arrive pour tous les PLP de matières professionnelles : formation obligatoire en entreprise ou en campus des métiers à minima tous les 3 ans. La plupart venant déjà de l'entreprise, quels sont les objectifs de cette formation obligatoire ? Un moyen de mettre en place le décret sur la formation obligatoire pendant les congés scolaires ?

Imposition de méthodes pédagogiques

Le SNUEP-FSU restera vigilant à ce que la liberté pédagogique des enseignant-es soit conservée et respectée. Aucune méthode ne peut être imposée à un-e enseignant-e. Il-elle doit rester maître de son enseignement dans le cadre des référentiels et des programmes définis nationalement.

L'expérimentation Profan, pour l'instant et si l'on en croit le rapport de l'inspection générale à ce sujet, n'a pas réellement montré de plus-value concernant les apprentissages des élèves et l'acquisition des programmes scolaires.

De plus, si le SNUEP-FSU est favorable au développement de la formation des enseignant-es en liaison avec les avancées de la recherche en didactique et en pédagogie, la mise en œuvre pédagogique des travaux de recherches ne va pas de soi et les modèles développés par les chercheur-ses ne sont pas toujours immédiatement transférables, les conditions de l'expérimentation étant rarement reproductibles dans les conditions réelles d'exercice du métier et ces conditions étant elles même très mouvantes (facteurs multiples).

Le SNUEP-FSU sera vigilant quant à l'introduction des compétences sociales dans les référentiels et les programmes. Ces dernières ne doivent pas prendre la primauté sur les savoirs en action. Si la socialisation peut être un objectif de formation, elle ne peut en être le primat. Le savoir, en action ou pas, doit rester source d'émancipation et ne doit pas être instrumentalisé pour programmer chez nos élèves les comportements attendus par leurs futurs employeurs !

LE SNUEP-FSU EXIGE L'ABANDON DE CE PROJET ! ENSEMBLE, SAUVONS LES LYCÉES PROS !



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

